



étrangère enceinte d'un autre français mais en instance de divorce

Par **lilirun97**, le **11/07/2016** à **08:53**

Bonjour à tous,rnrnJe suis étrangère mariée à un français suite aux problèmes du couple nous nous sommes séparés j'ai demandé le divorce maintenant en instance de divorce.rnrnMaintenant chacun refait sa vie et on fait tout pour que ça se passe bien. Moi maintenant je suis avec un autre homme français on vit ensemble et je suis enceinte depuis peu ... On le garde car en 2014 j'ai fait une fausse couche avec mon ex (tristesse toujours présent).rnrnMaintenant quelle est la suite pour qu'on puisse élevé notre enfant(N'ayant pas renouveau mon titre de séjour conjointe français je suis ici avec un visa de 90 jours à noter que mon pays est exempté de visa schengen île maurice). J'ai toujours été en règle avec mes papiers et je souhaite le rester.(Mon homme ne peut pas venir à maurice car il gagne bien sa vie ici).rnrnOn a pas envie d'être séparé pendant ma grossesse (suite aux complications de ma grossesse précédente) et encore moins lors de l'accouchement.rnrnMerci de me répondre objectivement.rn[smile3]

Par **amajuris**, le **11/07/2016** à **13:23**

bonjour, rntant que vous n'êtes pas divorcés, votre mari est présumé être le père de votre enfant, mais c'est une simple présomption.rnsalutations

Par **lilirun97**, le **11/07/2016** à **14:01**

Mon conjoint actuellement compte faire une déclaration prénatale à la mairie. Mais j'ai un visa de 90 jours comment rester à la réunion pendant la grossesse. vers quel service ou département puisse je me rediriger ? rn2. Est- ce que je dois retourner à ile maurice pour une demande de visa ?

Par **amajuris**, le **11/07/2016 à 14:10**

si vous dépassez les 90 jours, vous serez en situation irrégulière.rnpour les titres de séjour, il faut s'adresser à votre préfecture.

Par **lilirun97**, le **11/07/2016 à 14:49**

Merci de vos réponses